

DECLARATION DE TERRITOIRE CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2025/2026

N° de PDC :

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

<p>Identité du demandeur (à remplir uniquement si <u>modification par rapport à la campagne précédente</u>)</p> <p>Nom-prénom :</p> <p>Société de chasse :</p> <p>Adresse :</p> <p>N° tél. fixe :</p> <p>N° tél. portable :</p> <p>Adresse électronique :</p>	<p>Identité du demandeur pour la campagne 2024/2025</p> <p>Tel: / Port:</p> <p>Adresse électronique :</p>
<p>Qualité : propriétaire <input type="checkbox"/> locataire du droit de chasse <input type="checkbox"/> mandataire du détenteur du droit de chasse <input type="checkbox"/></p>	

Pour les territoires qui ne font pas l'objet de modification de surfaces ni de cartographie, une saisie en ligne des demandes est possible (comme pour les déclarations de prélèvement), sur le logiciel CYNEF.
 Adresse du site : <https://portail.logicielschasse.fr>
 Login :

II – SURFACES DECLAREES 2024/2025 (en hectares)

Commune(s)	Forêts relevant du régime forestier	Forêts ne relevant pas du régime forestier	Friches	Plaines	Etangs	Rivières	Total

III – TERRITOIRE DE CHASSE 2025/2026 (UNIQUEMENT en cas de modification de surface)

Surface <u>TOTALE</u> du territoire de chasse							
Surface totale en prenant en compte l'ensemble des modifications (rajout et/ou retrait)							
Commune(s)	Forêts relevant du régime forestier	Forêts ne relevant pas du régime forestier	Friches	Plaines	Etangs	Rivières	Total
Total							

(*) Toute modification du territoire de chasse (augmentation et/ou diminution de surface) doit être justifiée par la production des actes d'abandon de droit de chasse ou baux correspondants (si locataire) , des relevés parcellaires (à ajouter ou à retirer) et d'une carte du territoire mis à jour au 1/25 000^{ème}. Des formulaires types de relevés parcellaires et d'actes d'abandon de droit de chasse sont à votre disposition sur le site de la fédération départementale des chasseurs : www.chasse-nature-58.com/reglementation/formulaires.

III - DEMANDE DE PLAN DE CHASSE / GESTION

Demande de bracelets pour le plan de chasse triennal Chevreuil 2024/2027

Chevreuil 	Attribution Cumulée 2024/2027	Réalisation 2024/2025	Demande de complément d'attribution pour 2 ans , uniquement si nouveau territoire, ou territoire n'ayant pas pu bénéficier de bracelets en 2024 (demande tardive) ou augmentation de surface	Dont tirs de sélection (Tirs d'été)

Demande de bracelets pour le plan de gestion Sanglier 2025/2026

Sanglier 	Attribution 2024/2025	Réalisation 2024/2025	Demande de bracelets pour la campagne 2025/2026

Demande de bracelets pour le plan de chasse Grands Cervidés 2025/2026

	Type de bracelet	Attribution 2024/2025	Réalisation 2024/2025	Demande de bracelets pour la campagne 2025/2026	Dont tirs de sélection (Tirs d'été)	
Zone Bleue Uniquement sur les massifs suivants : (Plateau Nivernais Bertranges Moulins-Engilbert)	Faon (CEIJ)				/	
	Biche-Bichette (CEFA)					
	Daguet (CEMD)					
	Cerf mâle adulte (CEMA)					
	Cerf Réserve à la Venerie (CEMAI)					/
Zone Blanche	Biche-Bichette-Faon (CEFAb)*				/	
	Daguet (CEMD)					
	Cerf (CEMA)					
Zone Rouge	Biche-Bichette-Faon (CEFAb)*				/	
	Daguet – Cerf (CEMI)					

*: Pour les zones blanche et rouge, il n'y a pas de bracelet spécifique pour le faon, le bracelet CEFAb permettant de prélever un faon, une bichette ou une biche.

Daim 	Type de bracelet	Attribution 2024/2025	Réalisation 2024/2025	Demande de bracelets pour la campagne 2025/2026	Dont tirs de sélection (Tirs d'été)
	Indifférencié (DAI)				

Je soussigné, _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués, notamment ceux concernant le territoire de chasse et affirme détenir le droit de chasse sur les propriétés mentionnées au paragraphe II.

Fait à : le : Signature :

A RETOURNER POUR LE 10 MARS 2025 DERNIER DELAI

à la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre
et à l'Office national des forêts pour les terrains relevant du régime forestier